



**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

8, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Lots 4 729 810  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que cadastré du lot 4 219 810 avec une largeur de 15,24 mètres au lieu de 18,5 mètres et une superficie de 464,5 mètres carrés au lieu de 564 mètres carrés tel que décrit au règlement de lotissement 07-081 de la Ville de Macamic (droits acquis).
- Permettre le maintien tel que construit :
  - De la maison (2 logements) avec une marge avant à 3,71 mètres au lieu de 6 mètres et avec une marge latérale ouest à 0,72 mètre au lieu de 1,5 mètre (droits acquis);
  - Du bâtiment secondaire détaché (remise) avec une marge latérale ouest à 0,87 mètre au lieu de 1,5 mètre;
  - De la galerie du 2<sup>e</sup> étage qui projette à 1,76 mètre et de son toit qui projette à 2,02 mètres du bâtiment principal au lieu de 1,5 mètre (possibilité de droits acquis);
  - De l'escalier menant au 2<sup>e</sup> étage qui est situé en cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale (possibilité de droits acquis);
  - De la fenêtre en baie du 2<sup>e</sup> étage avec une largeur de 3,08 mètres au lieu de 2,5 mètres en cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale;

Le tout tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 septembre 2021 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 20 août 2021**



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe